



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général commun  
Service des affaires juridiques**

Arrêté n° 1040 du 31/5/2021  
relatif à la suppléance de la Secrétaire générale de la préfecture de La  
Réunion

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 30 juillet 2018 portant nomination de **M. Lucien GIUDICELLI**, en qualité de sous-préfet de Saint-Pierre ;

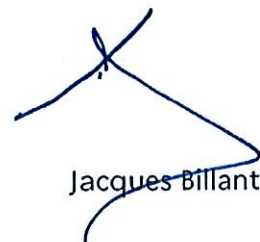
**Vu** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de **Mme Régine PAM**, sous-préfète hors cadre en qualité de secrétaire générale de la préfecture de La Réunion ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>**: **M. Lucien GIUDICELLI**, sous-préfet de Saint-Pierre, est désigné pour assurer la suppléance de **Mme Régine PAM**, secrétaire générale de la Préfecture de La Réunion, du mardi 1<sup>er</sup> juin au vendredi 4 juin 2021 inclus.

**Article 2**: La secrétaire générale de la préfecture et le sous-préfet de Saint-Pierre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet



Jacques Billant